



LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 22/6024

ARRETE

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION DES VEHICULES D'UN TONNAGE SUPERIEUR A 3T5 SUR CERTAINES VOIES DE LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

Le Maire de la Ville de Cannes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5, Vu le code de la Route,

Vu l'article R312-2 modifié par décret n°2016-448 du 13 avril 2016-article.3,

Considérant l'abrogation de l'arrêté général n°10/564 du 09 mars 2010,

Considérant l'abrogation de l'arrêté additif n°12/3645 du 28 novembre 2012,

Considérant l'étroitesse, la sinuosité, la déclivité, l'encombrement, le caractère touristique ou résidentiel de certaines voies de la commune,

Considérant que les arrêtés municipaux antérieurs à celui-ci sont abrogés,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Vu l'arrêté municipal n°17/1050 du 13 avril 2017,

Considérant qu'il convient de réglementer l'accès aux véhicules de plus de 3t5 en charge sur ces voies pour des raisons de sécurité ou parce que le caractère de ces voies n'est pas adaptée à la circulation des poids lourds,

ARRETE

Les dispositions de l'annexe de l'arrêté municipal n°17/1050 du 13 avril 2017 sont modifiées de la façon suivante :

ARTICLE 1

A compter de la signature du présent arrêté, la circulation des véhicules dont le poids total en charge est supérieur à plus de 3t5 est interdite sur les voies définies dans la liste annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2

Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux bennes de collecte des ordures ménagères ni aux véhicules d'intervention des services de réseaux concédés, ni aux véhicules des services publics, lorsque leur présence est nécessaire en un point quelconque de ces voies.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la Direction Hygiène Santé et Affaires Sociales,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le **26 AOUT 2022**



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,
Marie POURREYRON

Limitation de gabarit

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES GABARITS DES VOIES LIMITEES A 3,5T CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE TYPE B13

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES GABARITS DES VOIES INTERDITES A TOUS VEHICULES CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE TYPE B0

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES GABARITS DES VOIES LIMITEES EN LONGUEUR CONFORMEMENT A LA SIGNALISATION VERTICALE DE TYPE B10a

Type Voie Section de nom_voie

3.5 tonnes

3.5T sauf bennes	AVENUE AMIRAL WESTER WEMYSS	entre l'avenue du Dr Picaud et le boulevard Leader
3.5T sauf bennes	AVENUE ANTHONY DOZOL	entre la rue René Dunan et la rue de Cannes
3.5T sauf bennes	AVENUE BEAUSEJOUR	entre l'avenue du Ml Juin et l'avenue du Maréchal Koenig
3.5T sauf bennes	AVENUE COMMANDANT BRET	entre le boulevard de la République et l'avenue Prado Provence
3.5T sauf bennes	AVENUE COMMANDANT BRET	entre l'avenue Montrose et le boulevard d'Oxford
3.5T sauf bennes	AVENUE D'ORIENT	entière
3.5T	AVENUE DE PORALTO	entière
3.5T sauf bus sauf bennes	AVENUE DES BUISSONS ARDENTS	entière
3.5T sauf bennes	AVENUE DES CIGALES	entière

Type	Voie	Section de nom_voie
3.5T	AVENUE DES MURIERS	entière
3.5T sauf bennes	AVENUE DU GRAND-PIN	entre l'avenue Prado-Provence et l'avenue Prince de Galles
3.5T sauf bus sauf bennes	AVENUE FONT DE VEYRE	entière
3.5T	AVENUE FRAGONARD	entre l'avenue Cordouan et l'avenue Paul Guigou
3.5T	AVENUE MAURICE CHEVALIER	entre l'avenue Michel Jourdan et l'avenue des Buissons Ardents)
3.5T sauf bennes	AVENUE MONTE-CARLO	entre l'avenue Michel Jourdan et la rue de Cannes
3.5T sauf bus sauf bennes	AVENUE MORGON	entière
3.5T sauf bus sauf bennes	AVENUE PAUL GUIGOU	entière
<nul>	AVENUE REINE ASTRID	entière
3.5T	AVENUE SAINT-FERREOL	entière
3.5T	AVENUE SAINT-NICOLAS	entière
3.5T	AVENUE SAINTE-MARGUERITE	entière
3.5T sauf bennes	AVENUE SAINTE-ROSALIE	entre le chemin du Devens et le fond de l'impasse
3.5T	AVENUE VAN LOO	entière

Type	Voie	Section de nom_voie
3.5T	sauf bennes AVENUE WINDSOR	entière
3.5T	BOULEVARD ALEXANDRE III	entre le bd Vautrin et le Bd de la Croisette dans le sens Nord/Sud
3.5T	BOULEVARD ALEXANDRE LACOUR	entier
<nul>	BOULEVARD DE LA CROISSETTE	entre le Pont alexandre III et la Place Général de Gaulle
3.5T	sauf bus sauf bennes BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	entre l'avenue des Anglais et le boulevard d'Alsace
3.5T	BOULEVARD DE LA SOURCE	entre le boulevard E. Gazagnaire et la rue Ricord Laty
3.5T	sauf bus sauf bennes BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU	entre le rond point Romano et le boulevard Jean Hibert
3.5T	sauf bus sauf bennes BOULEVARD DU SOLEIL	entre l'avenue François Tuby et le boulevard des Myrthes
3.5T	BOULEVARD DU SOLEIL	entre le boulevard Leader et l'avenue Font de Veyre
3.5T	BOULEVARD EUGENE TRIPET	entre le boulevard Alexandre III et l'avenue du Ml Juin
3.5T	BOULEVARD JEAN HIBERT	entre la rue Jean Dolfus et l'avenue Laugier
3.5T	CHEMIN DE L'ECOLE	entier
3.5T	CHEMIN DE LA CHAPELLE SAINT-ANTOINE	entière
3.5T	CHEMIN DE LA PLAINE DE LAVAL	entre l'avenue Michel Jourdan et le barreau B2

Type	Voie	Section de nom_voie
3.5T	CHEMIN DES COLLINES	entière
3.5T sauf bus sauf bennes	CHEMIN MORGON	entier
3.5T sauf bus sauf bennes	CHEMIN PRIVE DIT DES ARUMS	entière
3.5T	CHEMIN RURAL DIT ANCIEN CHEMIN DU PEZOU	du n° 29 avenue des Coteaux au n° 13 chemin du Pézou
3.5T	CHEMIN RURAL DIT BEAUSITE	entier
3.5T	CHEMIN RURAL DIT DE L'ABADIE	entier
3.5T	COUVERTURE DE LA VOIE FERREE	Dépose minute SNCF
3.5T sauf bennes	IMPASSE DES MIMOSAS	entière
3.5T sauf bennes	IMPASSE DES VIOLETTES	entière
3.5T	IMPASSE SAINT-PAUL	entière
3.5T	PASSAGE BENOIT BRUN	entier
3.5T	PASSAGE FRAGONARD	entier
3.5T	RUE ANTOINE BRUN	entière
3.5T	RUE ANTOINE BRUN	entre la rue du Bosquet et l'avenue F. Tonner

Type	Voie	Section de nom_voie
3.5T	RUE BARON	entière
3.5T	RUE CAIRE	sauf bennes
3.5T	RUE COMMANDANT ANDRE	entière
3.5T	RUE DE CHATEAUNEUF	entière
3.5T	RUE DE LA MISERICORDE	entière
3.5T	RUE DE LA POMPE	entre la rue Maréchal Joffre et la rue Rouguière
3.5T	RUE DE RUSSIE	entière
3.5T	RUE DE SUFFREN	entière
3.5T sauf bennes	RUE DE TURCKHEIM	entre la rue de volta et la traverse Beauséjour
interdit uniquement bus	RUE DES BELGES	Entière
3.5T sauf bennes	RUE DES ETATS-UNIS	entière
3.5T sauf bennes	RUE DES PHALENES	entière
3.5T	RUE DU CROS VIEIL	entière
3.5T sauf bennes	RUE DU PONT SAINT-VICTOR	entre l'avenue Brougham et l'avenue de la Croix des Gardes

Type	Voie	Section de nom_voie
3.5T	RUE EMILE NEGRIN	entière
interdit uniquement bus	RUE FELIX FAURE	entre la rue du MI Joffre et la rue Louis Blanc
3.5T	RUE FORVILLE	entière
3.5T sauf bus sauf bennes	RUE GEORGES CLEMENCEAU	sens ouest est entre l'avenue des anciens combattants d'afrique du nord et la place cornut gentille
3.5T	RUE HENRI GERMAIN	entière
3.5T sauf bennes	RUE JEAN DE RIOUFFE	entière
3.5T	RUE JEAN JOSEPH MERO	entière
3.5T sauf bennes	RUE JOSEPH FLORY	entre la rue Jean Gras et le chemin des Arums
3.5T	RUE LALANNE	entière
3.5T sauf bennes	RUE LILY PONS	entière
3.5T	RUE LOUIS NOUVEAU	entre le boulevard de strasbourg et la rue volta
3.5T	RUE MARIUS ISAIA	entière
3.5T	RUE MARIUS MONTI	entière
3.5T	RUE MEYNADIER	entière

Type	Voie	Section de nom_voie
3.5T	RUE PREYRE	entière
3.5T	RUE ROUGUIERE	entière
3.5T	RUE SAINT-ANTOINE	entière
<nul>	RUE SAINT JIN-JIN	Entière
3.5T	RUE VENIZELOS	entière
3.5T sauf bennes	TRAVERSE BEAUSEJOUR	entre la rue de Turckeim et l'avenue d'Orient
3.5T	TRAVERSE DE LA MISERICORDE	entière
3.5T	TRAVERSE DE LA TOUR	entière
3.5T	TRAVERSE DU PETIT JUAS	entière
3.5T	TRAVERSE MIMONT	entière
3.5T sauf bennes	TRAVERSE SAINTE-MARIE	entière
Interdit à tout véhicule		
sauf bennes	RUE MONT-CHEVALIER	entière
Largeur		
	largeur maxi 2,2 m AVENUE DE LA CROIX DES GARDES	entière

Type	Voie	Section de nom_voie
largeur maxi 2,2 m	AVENUE JEAN DE NOAILLES	entière
interdit > 2m	CHEMIN DE LA BASTIDE ROUGE	pont
largeur maxi 2,2 m	CHEMIN RURAL DE LA CROIX DES GARDES	entier
Longueur		
interdit > 13m	AVENUE DE LA FAVORITE	entière
interdit > 8 m	BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE	Entre la Couverture de la Voie Ferrée et la rue d'Antibes
interdit > 7m	RUE DE LA MISERICORDE	entière
interdit > 7m	RUE DE LA POMPE	entre la rue Maréchal Joffre et la rue Rouguière
interdit > 10m	RUE DE STALINGRAD	entière
Interdit véhicules > 12 m	RUE DES SERBES	La voie de circulation des véhicules entre le boulevard de la Croisette et la rue d'Antibes
interdit > 10m	RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE	entière
interdit > 7m	RUE EMILE NEGRIN	entière
interdit > 7m	RUE JEAN JOSEPH MERO	entière
interdit > 7m	RUE MARIUS ISAIA	entière

Type	Voie	Section de nom_voie
interdit > 7m	RUE MEYNADIER	entière
interdit > 7m	RUE PREYRE	entière
interdit > 7m	RUE ROUGUIERE	entière
interdit > 7m	RUE VENIZELOS	entière
interdit > 7m	TRAVERSE DE LA MISERICORDE	entière